

ILS L'ONT DEJA EXPERIMENTE...

DES EXEMPLES CONCRETS REALISES EN EUROPE¹

ECOPAL – BASSIN DUNKERQUOIS

Origine de l'action et acteurs impliqués

En septembre 1999, **la municipalité de Grande-Synthe** décide de faire de **la zone des Deux Synthes** (zones industrielles de Petite Synthe et Grande Synthe) le premier site français d'expérimentation de l'écologie industrielle. L'étude préliminaire des flux est financée par la Ville, le **Conseil Régional** du Nord Pas-de-Calais et **Gaz de France**.

Plus tard, en 2001, **les industriels** se sont organisés pour pérenniser le projet en créant l'Association « ECOPAL », de type asbl. L'association compte aujourd'hui plus de 250 adhérents : grandes entreprises, PME, associations et particuliers d'activités variées.

A l'heure actuelle, les projets d'ECOPAL sont **soutenus par un large partenariat** constitué de la CCI Dunkerque, la Communauté urbaine Dunkerque Grand Littoral, l'ADEME, le Conseil régional Nord Pas-de-Calais, le Conseil général du Nord, l'Agence de Développement économique, la DRIRE, l'Agence Nationale de la Recherche et le CNRS.

Animation et mise en œuvre

La zone des Deux Synthes a été considérée comme un territoire d'expérimentation. C'est sur cette zone, jugée **représentative du Grand Dunkerquois**, que **les différents projets d'ECOPAL sont testés**.

Le territoire comprend aussi bien des entreprises appartenant à de grands groupes que des PME/PMI. Il existe donc des disparités en termes d'intérêt en fonction des interlocuteurs et il n'est pas toujours évident vaincre le scepticisme des cadres et dirigeants quant à la mise en œuvre de stratégies de développement durable. La méthode d'Ecopal a donc consisté à se préoccuper de **la mise en relation des entreprises** par l'organisation de rencontres diverses entre industriels et de la prise en compte des besoins des organisations afin de **susciter l'intérêt du plus grand nombre** pour déboucher sur une collaboration plus importante et une logique d'action collective.

Exemples d'actions concrètes

En fonction des besoins de ses membres, ECOPAL organise **des collectes mutualisées de plusieurs types de déchets** afin de diminuer les coûts de collecte et de traitement. Pour plus d'informations : <http://www.ecopal.org/>

Dans le cadre de la redynamisation des zones d'activité de Petite Synthe et de Grande Synthe, le projet « Ecosystème industriel » a pour objectif de faire évoluer la zone vers une symbiose industrielle à partir de **la sensibilisation et de l'animation auprès des entreprises**. On retrouve dans ce projet :

¹ Les exemples cités ici sont issus de l'ouvrage « Mettre en œuvre une démarche d'écologie industrielle sur un parc d'activités » publié par Orée aux éditions Sap en février 2009

Seraing fait son bilan CO₂ prévoir et se positionner

- La réalisation d'un diagnostic floristique et faunique de la zone
- L'expérimentation de la gestion différenciée des espaces verts
- Le lancement d'un Plan de Déplacement Entreprises

Les résultats de l'expérimentation donnent naissance à des projets appliqués sur le territoire du Grand Dunkerquois. **Un inventaire des flux industriels de matières et d'énergies** a notamment été finalisé récemment sur la région Flandre Dunkerque et le Calais. **Quelques 147 entreprises ont été enquêtées dans ce cadre et 5000 flux ont été recensés au total.** Suite au succès de son action, ECOPAL bénéficie actuellement d'un soutien institutionnel et financier pour la phase de **l'opérationnalisation des synergies sur base des informations collectées.**

LE CLUB D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE DE L'AUBE

Origine de l'action et acteurs impliqués

Le tissu industriel local a pour particularité **une concentration des activités économiques** du département dans l'agglomération troyenne, qui rassemble 42% de la population. Quatre zones d'activités principales s'y développent autour du technopole de l'Aube, de la plateforme biocarburant, du centre commercial la Belle Idée et de l'aéroport de Vatry. Des pôles industriels secondaires se sont développés dans le réseau de centre-bourgs ; ils sont constitués de plusieurs PMI ou même parfois, d'une seule entreprise.

Le projet de Club d'Écologie Industrielle de l'Aube (CEIA) est né en janvier 2003 **d'une initiative collégiale** de Philippe ADNOT, président du Conseil Général de l'Aube, Dominique BOURG, ancien directeur du CREIDD (Centre de Recherches et d'Études Interdisciplinaires sur le Développement Durable) à l'UTT (Université de technologie de Troyes), de quelques industriels aubois élus à la CCI de Troyes et de l'Aube, et de Bernard CASTAING, directeur d'Aube Développement (Agence de développement économique du département). Il était alors question de mener une réflexion globale sur les problématiques à long terme, concernant le développement économique et l'aménagement du territoire départemental (http://www.ceiaube.fr/03_ceia.htm).

Le Club a fonctionné de manière informelle jusqu'en février 2008 avant de se constituer en association. Ses premières années d'existence ont permis de **sensibiliser les industriels et les décideurs politiques du département à la définition des objectifs du Club et à l'appropriation du projet par les acteurs opérationnels locaux.**

Un premier travail d'évaluation de potentiel de mise en œuvre de synergies d'écologie industrielle a été mené et a permis de réaliser **le métabolisme industriel d'une trentaine d'entreprises et d'identifier de nombreuses pistes de synergies.**

Une convention a régi le fonctionnement du Club jusqu'à sa constitution en association. Les représentants des institutions signataires de cette convention constituaient le comité de pilotage du CEIA, à savoir : le Conseil Général de l'Aube, la Chambre de Commerce et de l'Industrie, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, l'Université de technologie de Troyes et Aube Développement. Outre ces acteurs publics incontournables du territoire, l'association compte à ce jour des acteurs privés tels que Appia Champagne, EDF ou encore, Cristal Union.

Organisation et animation

L'association se compose de membres répartis en **4 collèges de représentants** :

- **Le collège des entreprises** : AT France, Capdea, la Coopérative de déshydratation d'Arcis-sur-Aube, Dislaub, EDF, Eiffage Travaux Publics Est Champagne Sud, Emin Leydier, Nouricia, Roussey, SNCF Technicentre.
- **Le collège des collectivités et institutions** : Communauté de l'Agglomération Troyenne, Conseil Général de l'Aube, Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube, la Ville de Troye.
- **Le collège des représentations professionnelles** : Chambre d'Agriculture de l'Aube et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube.
- **Le collège enseignement et recherche** : Institut Universitaire des Métiers et du Patrimoine (Troyes), Lycée Charles Baltet (Saint-Pouange), Lycée privé Sainte Maure (Sainte-Maure), Université de technologie de Troyes.

Des représentants de chaque collège sont élus et siègent au niveau du Bureau de l'association. Le rôle du Bureau est de proposer des orientations et des groupes de travail soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. **Les membres peuvent ensuite se répartir dans ces groupes de travail.**

Réalisations concrètes

L'expérience d'entreprises auboises a fortement influencé le déroulement du projet à l'échelle du département. Ces projets ont été développés antérieurement à la création du Club, en voici deux exemples :

Dislaub, une petite distillerie de 80 personnes fabriquait de l'alcool à partir de betteraves. Se rendant compte qu'elle n'était plus compétitive face aux énormes concurrents chinois et brésiliens, le dirigeant a intégré l'idée d'un bouclage des flux de matières et d'énergie pour se repositionner. Possédant un savoir-faire et des ressources humaines compétentes pour l'activité de distillation, l'entreprise a peu à peu remplacé la production d'alcool de betteraves par la régénération de solvants usagés. Le directeur a ensuite décidé d'aller plus loin dans la démarche d'écologie industrielle en se dotant d'une unité de séchage solaire accueillant ses boues industrielles ainsi que la totalité des boues de la station d'épuration de la Communauté d'Agglomération de Troyes et des quelques industriels. Un projet d'installation d'un incinérateur permettra à terme la valorisation des boues séchées afin de fournir l'énergie nécessaire au fonctionnement des colonnes de distillation.

AT France est une charcuterie industrielle spécialisée dans la fabrication d'andouillettes. L'entreprise a mis en place une installation de traitement des eaux usées et une unité de valorisation énergétique des graisses. Grâce à cette nouvelle unité, AT France récupère ces graisses au PCI élevé et les brûle pour produire la chaleur nécessaire à la cuisson des andouillettes. L'investissement était important et le projet a été subventionné par l'ADEME dans le cadre du programme de valorisation des farines animales. Les gains immédiats en termes d'économies d'eau, de gaz et mais aussi la suppression des dépenses relatives à l'équarrissage lui assurent une rentabilité à court terme.

Depuis sa création, le CEIA s'attache tout particulièrement à participer aux événements ayant pour thème l'environnement, le développement durable et les énergies renouvelables **afin de sensibiliser un maximum d'acteurs.**

Seraing fait son bilan CO₂ prévoir et se positionner

Tout comme ECOPAL, le CEIA est **partie prenante du projet Comethe**. Ce consortium regroupant 12 membres, a pour objectif de développer **des outils méthodologiques et informatiques** d'évaluation et d'aide à la décision pour la mise en œuvre de démarches d'écologie industrielle sur des parcs d'activités. Ce projet a été lancé en avril 2008 et les résultats seront publiés fin 2011.

LE PROJET ECOSITE DU CANTON DE GENÈVE

Origine et acteurs

Le projet a pour origine une loi adoptée en mars 2001 « Loi sur l'action publique en vue d'un développement durable ». L'article 12 de cette loi, intitulé « Ecosite », stipule que « l'état de Genève s'engage à favoriser la prise en compte des synergies entre activités économiques en vue de minimiser leur impact sur l'environnement ». Elle fût ainsi la première collectivité à **donner une base légale à cette démarche pionnière et innovante qu'est l'écologie industrielle**.

Un groupe de travail s'est formé en 2002. Il regroupe **des représentants de plusieurs services de l'administration cantonale** (développement durable, gestion des déchets, économie, industrie, énergie et bâtiments). Ce groupe est accompagné par **deux consultants extérieurs**.

Diagnostic de la situation

La première phase du projet a consisté en un état des lieux, une description quantitative des flux de ressources. Il concernait **toutes les activités économiques du territoire, y compris les ménages**, et pas uniquement les activités industrielles. Ce projet illustre bien l'intérêt de considérer le sens large du terme écologie industrielle : prise en compte du métabolisme territorial dans son ensemble.

Les résultats de l'étude ont clairement démontré le caractère non soutenable de l'économie du territoire. En effet, la consommation des ressources est supérieure à l'offre et la production de déchets, supérieure à la capacité d'absorption des centres de traitement. L'étude fait apparaître que **les principaux consommateurs de ressources sont les ménages et le secteur tertiaire**, ce qui n'empêche pas le groupe de travail d'inclure les industries dans le projet. L'étude du métabolisme des activités économiques offre **un cadre général pour élaborer une stratégie concrète de développement durable** (Agenda 21 local), et permet de vérifier la pertinence des actions entreprises. Le rapport de cette étude, riche en enseignement, est disponible sur le web : http://www.icast.org/fichiers/Ecosite/EI_Metabolisme_GE.pdf

A la suite de cette première étape, le projet Ecosite va engager des actions visant à mettre en pratique les principes de l'écologie industrielle à Genève.

Actions réalisées et en cours

L'état des lieux a été précisé au niveau **d'un groupe de 19 entreprises pour lesquelles les flux utilisés et rejetés ont été analysés**. L'institut Icast est maintenant chargé d'étudier la faisabilité des pistes qui ont été dégagées et **le Canton a recruté un animateur**. Sous son action le périmètre du projet s'est élargi à des nouvelles entreprises participantes pour atteindre le nombre de 30 entreprises début 2008. L'arrivée de l'animateur a également **permis la mise en œuvre progressive des études de faisabilités réalisées**.